

CWS/10/20

Original : anglais

date : 21 septembre 2022

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Dixième session**

**Genève, 21 – 25 novembre 2022**

Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

*Document établi par le Bureau international*

## Introduction

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l’Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du Comité des normes de l’OMPI (CWS) et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2021 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l’OMPI s’est efforcé “de fournir des services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété intellectuelle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle” (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). La liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l’assistance technique ([www.wipo.int/tad](http://www.wipo.int/tad)).
2. Les normes de l’OMPI étant appliquées dans divers systèmes et outils de l’Organisation, tels que les Solutions opérationnelles de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle ou WIPO Sequence, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d’informations pertinentes en matière de normes de propriété intellectuelle.

## Formation à l’utilisation des normes de l’OMPI et services consultatifs connexes

1. En 2021, malgré la pandémie de COVID-19, le Bureau international a fourni des services consultatifs aux offices de propriété industrielle afin d’aider ces derniers et leurs utilisateurs à utiliser les normes de l’OMPI, cela au moyen de courriers électroniques et lors de conférences en ligne.
2. Le Secrétariat a reçu une série de demandes d’assistance technique et de formation en 2021, concernant le soutien à la mise en œuvre des normes ST.26 et ST.96 de l’OMPI. Pour aider les offices et les déposants à mettre en œuvre la norme ST.26, le Bureau international a élaboré la suite logicielle WIPO Sequence Suite en collaboration étroite avec les offices de propriété intellectuelle et les groupes d’utilisateurs finaux. On trouvera de plus amples sur cette suite logicielle sur le site Web de l’OMPI, à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/standards/fr/sequence/index.html>. En réponse à la demande de formation concernant la norme ST.26 de l’OMPI et la suite logicielle WIPO Sequence, le Bureau international a organisé 17 séminaires de formation en ligne qui se sont tenus dans huit langues du PCT en 2021. On trouvera de plus amples informations sur les formations ou les webinaires relatifs à l’utilisation des normes de l’OMPI sur le site Web, à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/cws/fr/trainings.html>. S’agissant de la demande de formation concernant la norme ST.96 de l’OMPI, le Bureau international, en collaboration avec l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP, a proposé de créer un guide intitulé “Démarrer avec la norme ST.96”. Le Secrétariat continue de s’engager à fournir une assistance technique et à dispenser des formations concernant les normes de l’OMPI à la demande, en fonction de la disponibilité des ressources.

## Assistance technique aux fins du renforcement des infrastructures des institutions de propriété industrielle utilisant les normes de l’OMPI

1. Le programme de l’OMPI de Solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement et les infrastructures techniques des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux afin qu’ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et de plus grande qualité à leurs parties prenantes. L’assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d’action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et d’autres institutions de propriété industrielle. Les services comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l’évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l’analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l’administration des droits de propriété intellectuelle et à l’échange des documents de priorité et des résultats des recherches et des examens, l’établissement de bases de données sur la propriété intellectuelle, l’assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l’échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l’appui aux systèmes fournis par l’OMPI. Le cas échéant, l’assistance porte sur les normes de l’OMPI sur les données et l’information en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain ou virtuelles, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des activités et jouent un rôle essentiel dans l’obtention des résultats escomptés.
2. À la fin de 2021, 90 offices de propriété intellectuelle de pays en développement de toutes les régions utilisaient activement les Solutions opérationnelles de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle pour l’administration de leurs droits de propriété intellectuelle, dans lesquelles les normes de l’OMPI sont intégrées. Cinquante et un offices de propriété intellectuelle participaient à l’une des plateformes d’échange en ligne proposées par l’OMPI (au système d’accès centralisé aux résultats de la recherche et de l’examen et au service d’accès numérique aux documents de priorité). Un élément essentiel consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à proposer davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l’information en matière de propriété intellectuelle. On trouvera davantage d’informations sur le site Web du programme d’assistance technique de l’OMPI à l’intention des offices de propriété industrielle à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/ip_office_business_solutions/>.
3. En outre, dans le cadre du programme de l’OMPI sur les bases de données mondiales, le Bureau international a mené un projet en collaboration avec l’Office européen des brevets (OEB) afin d’aider les offices de propriété industrielle à produire des textes intégraux se prêtant à la recherche pour les fichiers courants de leurs publications en matière de brevets dans le format XML de la norme ST.36 de l’OMPI avec des images TIFF intégrées. Le Bureau international a adapté son outil de reconnaissance optique de caractères aux besoins spécifiques de chaque office, notamment en ce qui concerne la langue, la présentation et les signets. Trente-cinq offices de propriété intellectuelle ont reçu le logiciel et ont été formés à l’utiliser ces quatre dernières années (à l’exception d’un office de propriété intellectuelle pour lequel une formation sera organisée en temps voulu) et 12 d’entre eux l’ont intégré à leurs services. En conséquence, les documents en texte intégral publiés sont inclus et consultables aussi bien dans la base de données PATENTSCOPE de l’OMPI que dans la base Espacenet de l’OEB. En raison de la pandémie de COVID-19, aucune formation individuelle n’a pu être organisée. Une formation pilote en ligne a eu lieu avec trois offices ayant déjà été formés dans le passé mais qui n’avaient pas pu démarrer le projet en production par manque de ressources. La formation à l’utilisation d’une interface utilisateur avancée à distance avec de nombreux cas particuliers dus aux données sources a été un défi et il reste à voir si un ou plusieurs de ces offices parviendront à lancer la production par la suite.

## Renforcement des capacités des agents des offices de propriété industrielle et des examinateurs aux fins de l’utilisation des instruments internationaux

1. En collaboration avec les Offices de l’Équipe d’experts du CWS chargée de la norme relative aux listages des séquences, le Bureau international a amélioré la suite WIPO Sequence, outil logiciel commun gratuit, ce qui permettra aux déposants de demandes de brevet du monde entier de préparer un listage des séquences de nucléotides et d’acides aminés conformément à la norme ST.26 de l’OMPI et aidera les offices de propriété industrielle à valider les listages de séquences afin de s’assurer de leur conformité avec la norme ST.26 de l’OMPI. L’outil WIPO Sequence est disponible sur site Web de l’OMPI à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/standards/fr/sequence/index.html>.
2. À la suite de ces demandes, le Bureau international a organisé des séminaires de formation via une plateforme en ligne sur la classification internationale des brevets (CIB) à l’intention de fonctionnaires et d’examinateurs du Département de la propriété industrielle, Organisation centrale de normalisation et de contrôle de la qualité (COSQC), Ministère de la planification (Iraq), les 5 et 6 juillet 2021, et de fonctionnaires et d’examinateurs de la Division de la propriété industrielle, Ministère de l’économie nationale (Palestine), les 11 et 12 octobre 2021. Le programme de formation portait notamment sur l’utilisation des normes pertinentes de l’OMPI.
3. Suite à des demandes, les cours et séminaires de formation ci-après sur l’utilisation des classifications internationales pour les marques et les dessins et modèles industriels ont été organisés de façon virtuelle en 2021 à l’intention des fonctionnaires et examinateurs des offices de propriété intellectuelle. Dans le cadre des manifestations ci-après, la pertinence des normes de l’OMPI concernées a fait l’objet d’un exposé :
* Formation sur la classification de Vienne à l’intention des examinateurs de marques de l’Office de la propriété intellectuelle de la République islamique d’Iran, du 6 au 12 juillet 2021;
* Formation sur la classification de Vienne à l’intention des examinateurs de marques de l’Office de la propriété intellectuelle de la Namibie, le 18 août 2021;
* Formation sur les classifications de Nice et de Vienne à l’intention des examinateurs de marques de l’Office kényan de la propriété intellectuelle, du 20 au 22 septembre 2021;
* Formation sur les classifications de Nice et de Vienne, Palestine, 13 octobre 2021;
* Formation sur la classification de Locarno à l’intention des examinateurs de dessins et modèles, de l’Office de la propriété intellectuelle de l’Indonésie, le 21 octobre 2021;
* Formation sur les classifications de Locarno et de Vienne à l’intention des examinateurs de marques et de dessins et modèles de l’Office de la propriété intellectuelle de l’Égypte, le 3 novembre 2021; et
* Formation sur la classification de Nice à l’intention des examinateurs de marques de l’Office de la propriété intellectuelle du Cambodge, du 10 au 12 novembre 2021.

## Faire mieux connaître les normes de l’OMPI

1. Afin de faire mieux connaître les normes de l’OMPI dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d’un plus grand nombre de ces pays à l’élaboration d’une ou plusieurs normes de l’OMPI nouvelles ou révisées, comme suite à la décision prise par l’Assemblée générale en octobre 2011, la participation à la septième session du CWS de sept pays en développement ou parmi les moins avancés (PMA) a été financée par le Bureau international.

## Échange de données en matière de propriété intellectuelle

1. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété industrielle, notamment dans certains groupes de pays en développement, pour promouvoir l’échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue d’améliorer l’accès des utilisateurs de ces pays à l’information en matière de propriété intellectuelle provenant de ces offices. L’échange de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé conformément aux normes applicables de l’OMPI. Les collections de marque des pays ci-après ont été intégrées à la Base de données mondiale sur les marques au cours de l’année 2021 dans l’ordre chronologique : Cuba, Kirghizistan, Vanuatu et Zambie; les collections de brevets des pays ci-après ont été intégrées à la base de données PATENTSCOPE au cours de l’année 2021 : Finlande, Kazakhstan, Nouvelle-Zélande et Pologne. Les collections de dessins et modèles industriels de Cuba, de l’Indonésie, du Pérou, de Singapour et du Viet Nam ont également été ajoutées à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l’OMPI en 2021.
2. *Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2021 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l’Assemblée générale de l’OMPI à sa session de 2023, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).*

[Fin du document]